

Initiales du Président
01757
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le jeudi
12 mars 2026 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Joannie Laforce	
Maricourt	Jean-Luc Beauchemin	
Racine	André Courtemanche	
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	
Lawrenceville	Carl Massé	Claude Paradis

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Présent dans l'assistance : Stéphane Berthelette, officier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

023-26-03-12 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 11 février 2026
3. Correspondance
4. Administration
 - 4.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
 - 4.2 Mise à jour et dépôt de l'annexe H de l'entente constitutive de la Régie
 - 4.3 Destruction des archives
 - 4.4 Tournée de zones ADMQ / Journée de formation sous le thème Comment réagir lors de situation comportant des risques juridiques, financiers ou politiques
 - 4.5 Service 9-1-1 PG (prochaine génération)
 - 4.6 Demande pour changer l'heure des séances du conseil
5. Incendie
 - 5.1 Intervention février 2026
 - 5.2 Inscription formation Pompier 1 (S.Bousquet, C.Duval, N.Martineau)

Initiales du Président
01758
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 5.3 Nomination de Marc Chartier au poste de capitaine
- 5.4 Nomination de Christian Fontaine et Francis Lehouiller au poste de lieutenant
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

024-26-03-12 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2026**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 11 février 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION

025-26-03-12 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de février 2026, totalisant une dépense de 11 168.93 \$ a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 12 mars 2026, totalisant une dépense de 44 805.15 \$, a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de février 2026 une dépense qui totalise 21 042.66 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L2600012 à #L2600020 émis pour les comptes payés durant le mois de février 2026, totalisant une dépense de 11 168.93 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #P2600035 à #P2600056 et C2600007 à C2600009 pour les comptes à payer au 12 mars 2026, pour une dépense qui totalise 44 805.15 \$;

Initiales du Président
01759
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

QUE les chèques #D2600044 à #D2600084 émis pour les salaires nets payés durant le mois de février 2026, totalisant une dépense de 21 042.66 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

MISE À JOUR ET DÉPÔT DE L'ANNEXE H DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA RÉGIE

Dépôt de document.

026-26-03-12 **DESTRUCTION DES ARCHIVES**

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de l'organisme public qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU :

D' autoriser la destruction des documents contenus dans la liste de destruction des archives #006 préparée par madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière et datée du 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

027-26-03-12 **TOURNÉE DE ZONE ADMQ / JOURNÉE DE FORMATION SOUS LE THÈME « COMMENT RÉAGIR LORS DE SITUATION COMPORTANT DES RISQUES JURIDIQUES, FINANCIERS OU POLITIQUES »**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR CARL MASSÉ ET RÉSOLU :

D' autoriser madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière, à participer à une journée de formation organisée par l'ADMQ qui aura lieu le 22 avril prochain à Sherbrooke, ayant pour sujet « Comment réagir adéquatement lorsqu'une situation comporte des risques juridiques, financiers ou politiques ;

D' autoriser le paiement des frais d'inscription de 390 \$ avant taxes et de rembourser les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président
01760
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

SERVICE 911 PG

En février dernier Bell invitait les municipalités à participer à un Webinaire municipal sur le service 911PG (de prochaine génération). Cette invitation a suscité certain questionnement à savoir si cela s'adressait aux municipalités ou à la Régie. En fait il peut être intéressant pour les deux parties d'y assister mais il vise surtout les centrales d'appel 911 comme CAUCA afin que celles-ci respectent les délais pour le passage au 911 dit de prochaine génération.

Du côté de CAUCA, on nous assure que la migration vers le 911PG est complétée depuis déjà quelques mois.

028-26-03-12 **DEMANDE DE CHANGER L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL**

ATTENDU QU' un membre du conseil de la Régie a proposé un changement d'heure pour les séances du conseil, soit de les devancer d'une heure ;

ATTENDU QUE cette demande est soumise à l'attention des membres ;

ATTENDU QUE la Régie se sert occasionnellement de l'heure précédant les séances du conseil pour faire des présentations, tenir des ateliers de travail ou des comités ;

ATTENDU QUE certains membres du conseil se déplacent de plus loin ou sont parfois tenus d'assister à d'autres réunions avant la séance du conseil de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

QUE les séances du conseil de la Régie demeurent à 19h00.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

INTERVENTIONS FÉVRIER 2026

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de février 2026.

029-26-03-12 **INSCRIPTION FORMATION POMPIER 1 STÉPHANIE BOUSQUET
CÉDRIC DUVAL ET NATHAN MARTINEAU**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal desservant une population de moins de 25 000 personnes stipule que la formation de base pour y exercer est le Certificat Pompier I décerné par l'ÉNPQ ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'inscrire à cette formation trois nouvelles recrues;

ATTENDU QU' il y a prochainement dans notre région le départ d'une cohorte de participants en provenance de plusieurs services d'incendie ;

Initiales du Président
01761
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE le nombre d'inscription a un impact sur le coût par participant ;

ATTENDU QUE S-Air nous a présenté une offre de service à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-LUC BEAUCHEMIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser l'inscription de Stéphanie Bousquet, Cédric Duval et Nathan Martineau pour l'obtention du Certificat Pompier 1, tel que plus amplement décrit à l'offre de service présentée par S-Air, portant le numéro 26-0222-00, au montant total de 18 693 \$ avant taxes applicables ;

D' autoriser la rémunération des participants au taux prévu à cet effet ainsi que le remboursement des frais de déplacement des pompiers, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

030-26-03-12 NOMINATION DE MARC CHARTIER AU POSTE DE CAPITAINE

ATTENDU QUE la constitution de l'état-major requière la nomination d'un nouveau capitaine suite à la demande du capitaine Luc Dufort de reprendre un poste de lieutenant ;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel de candidature à l'interne ;

ATTENDU QUE le lieutenant Marc Chartier a manifesté de l'intérêt pour ce poste et qu'il possède les qualifications requises ;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité de sécurité appuyé de son directeur adjoint recommande la nomination du lieutenant Marc Chartier au poste de capitaine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie accepte la nomination du lieutenant Marc Chartier au poste de capitaine.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

031-26-03-12 NOMINATION DE CHRISTIAN FONTAINE ET FRANCIS LEHOULLIER AU POSTE DE LIEUTENANT

ATTENDU QUE la constitution de l'état-major requière la nomination de 2 nouveaux lieutenants suite à des départs à la retraite ;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel de candidature à l'interne ;

ATTENDU QUE les pompiers fonctions supérieures Christian Fontaine et Francis Lehouillier ont manifesté de l'intérêt pour ce poste et qu'ils ont complété et réussi la formation requise ;

Initiales du Président
01762
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité appuyé de ses officiers recommande la nomination des pompiers fonctions supérieures Christian Fontaine et Francis Lehouillier au poste de lieutenant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CARL MASSÉ, APPUYÉ PAR MADAME JOANNIE LAFORCE ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie accepte la nomination des pompiers fonctions supérieures Christian Fontaine et Francis Lehouillier au poste de lieutenant.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

032-26-03-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉSOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE :

QUE l'assemblée soit levée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉSOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.